

« REGLEMENT DE DISTRIBUTION DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS »

MODALITE D'ATTRIBUTION

Les administrés de la communauté de communes peuvent acquérir **1 composteur**. Ce nombre est le maximum par foyer.

Le prix de la participation pour l'acquisition d'un kit de compostage est fixé à dix € (10 €) net. Le kit de compostage comprend un composteur individuel, un aérateur mélangeur, un bio seau, un guide de montage et un guide de compostage.

Le kit de compostage sera fourni sur présentation d'un justificatif de domicile. L'administré devra également remplir une convention (annexe 1)

Dès que l'administré a établi son paiement, exclusivement par chèque, il peut récupérer son composteur. Il en devient propriétaire et en assure la responsabilité.

La personne en charge de la distribution indiquera succinctement :

- ✓ comment monter son composteur
- ✓ que mettre dans son composteur
- ✓ que faire de son compost

LIEU DE DISTRIBUTION

La distribution peut se faire de **2 façons différentes** :

Permanence dans les locaux de la communauté de communes

La permanence sera effectuée **trois demi-journées** par semaine :

- ✓ lundi matin de 9h00 à 12h00
- ✓ mercredi matin de 9h00 à 12h00
- ✓ vendredi matin de 9h00 à 12h00

Pré-inscription puis distribution dans les communes adhérentes de la communauté de communes.

Dans les communes suivantes :

- ✓ Nans les Pins
- ✓ Rougiers
- ✓ Pourcieux
- ✓ Pourrières
- ✓ Le Plan d'Aups

Les services en charge de l'accueil prennent des pré-inscriptions en vue de la distribution.

A partir de 10 inscrits une distribution sera organisée dans la commune. Les inscrits seront prévenus par les services de leur commune.

La distribution aura lieu de préférence le mardi matin de 10h00 à 12h00. I

Si il a pas assez d'inscrit, la distribution se fera soit en mairie sur rendez vous, soit les composteurs seront récupérés à la communauté de communes les jours de permanence.

Accompagnement technique

L'administré rencontrant des difficultés dans l'utilisation de son composteur pourra contacter la communauté de communes et prendre rendez vous avec une ambassadrice di tri. Cette dernière se rendra sur place afin de discuter avec l'administré et trouver une solution à son problème.

Suivi de l'opération

Afin de connaître les retombées de cette action, un questionnaire de satisfaction sera rédigé environ un an après le début de l'opération.

Les ambassadrices de tri pourront se rendre chez les administrés propriétaire d'un kit de compostage pour évaluer l'opération

ANNEXE 1

A.....
Le.....

CONVENTION RELATIVE A L'OBTENTION D'UN KIT DE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

La Communauté de Communes Sainte Baume Mont Aurélien fournie à :

M.....

Adresse :

Code Postal : Commune :
.....

**1 COMPOSTEUR INDIVIDUEL, D'UNE CAPACITE DE 400 LITRES,
1 BIO-SEAU
1 MELANGEUR**

Ms'engage à :

- utiliser ce composteur dans son jardin situé sur le territoire de la communauté de communes selon les recommandations préconisées dans le guide du compostage remis avec le composteur individuel,

- prendre contact avec les services de la Communauté de Communes si des problèmes de fonctionnement surviennent,

- accepter la visite des services de la Communauté de Communes pour un suivi de l'opération compostage individuel.

Le Président Chargé de la Commission
Assainissement Non Collectif
Elimination et Valorisation des Déchets,

M

Sébastien BOURLIN.

PJ : règlement de distribution du kit de compostage